

Mutuelle & Prévoyance *Organismes de Formation*

Convention collective nationale des organismes de formation du 10 juin 1988 · IDCC 1516 · Brochure JO 3249 · Codes NAF 85.59A, 85.59B, 85.60Z

55 €/moisMutuelle dès 27,50 €
employeur (50/50)**1,28 %**Prévoyance non-cadres ·
TA/TB/TC**1,50 % TA**Prévoyance cadres ·
minimum légal**83 %**du salaire brut en arrêt /
invalidité**2 %**de la cotisation : action
socialeGaranties santé minimales de la branche

BR : base de remboursement Sécurité sociale · FR : frais réels · PLV : prix limite de vente (100 % Santé). Tout contrat doit au moins égaler ces niveaux.

Hospitalisation & maternité		Dentaire	
Honoraires OPTAM / hors OPTAM	250 % / 200 % BR	Soins · orthodontie SS	100 % · 125 % BR
Frais de séjour · transport	100 % BR	Panier 100 % Santé	100 % PLV (RAC 0 €)
Forfait journalier (illimité)	100 % FR	Couronnes métal-céramiques	275 % BR
Maternité OPTAM / hors OPTAM	250 % / 180 % BR	Implantologie · parodontologie	200 € · 60 €/an
Soins courants & pharmacie		Optique, audition, médecines douces	
Généralistes	100 % BR	Forfait 2 verres simples / complexes	175 € / 275 €
Spécialistes OPTAM / hors OPTAM	250 % / 200 % BR	Lentilles · chirurgie réfractive	+60 €/an · 200 €/œil
Analyses, radiologie, auxiliaires	100 % BR	Aides auditives acceptées SS	100 % BR (4 ans)
Médicaments remboursables	100 % BR	Ostéo, acupuncture, chiro	40 € x 4 séances/an

Obligations employeur : financement de **50 % minimum** de la cotisation santé · contrat responsable et solidaire aligné sur la grille de branche · action sociale obligatoire de **2 % de la cotisation** · actes de prévention inclus (dépistages, détartrage annuel, vaccinations).

Cotisations 2026 : repères

Régime	Taux / tarif indicatif	Assiette et répartition
Mutuelle santé	dès 55 €/mois par salarié	Forfait par salarié · 27,50 € employeur / 27,50 € salarié (50/50)
Prévoyance non-cadres	dès 1,28 %	Masse salariale TA/TB/TC · répartition selon branche et accords
Prévoyance cadres	1,50 % TA minimum	100 % employeur (ANI du 17/11/2017), affecté en priorité au décès

Tarifs indicatifs juillet 2026, variables selon effectif, âge moyen et niveau de garanties. PMSS 2026 : 4 005 € · PASS 2026 : 48 060 €.

Prévoyance : régime unique cadres et non-cadres

Capital décès (base 12 mois TA/TB/TC)	Toutes causes	Accident circ. pro
Sans enfant à charge	300 %	600 %
Avec enfant(s) à charge	390 %	780 %
Par personne suppl. à charge	+30 %	+60 %
Double effet	Capital majoré de 100 %	
Plafond global	960 % TA/TB/TC (limite 8 PASS)	

Autres garanties décès		
IAD (invalidité absolue et définitive)	300 % fixe	
Obsèques salarié / conjoint	100 % PMSS (4 005 €)	
Obsèques enfant / ascendant	50 % PMSS (2 002,50 €)	
Rente éducation ≤ 5 · 6-15 · 16-24 ans	9 · 12 · 15 % / enfant	

Pacsés et concubins (2 ans de vie commune) assimilés aux conjoints mariés.

Incapacité & invalidité (salaire brut)	Niveau
IJ franchise 3 j (0 j si AT/MP) / 30 j / 90 j	83 % du brut
Invalidité 1re et 2e catégorie	83 % du brut
Invalidité 3e catégorie	83 % + capital anticipé
AT/MP (incapacité ≥ 33 %)	83 % du brut
Ancienneté requise (IJ)	3 mois (aucune en invalidité)

Maintien de salaire employeur	100 %	puis 75 %
1 à 6 ans	30 j	60 j
6 à 11 ans	45 j	70 j
11 à 16 ans	60 j	80 j
16 à 21 ans	75 j	90 j
Plus de 21 ans	90 j	90 j

Franchise employeur : 7 jours en maladie, 0 jour si AT/MP ou arrêt de plus de 30 jours.

Action sociale de branche (2 % de la cotisation)

- ✓ **Aide aidant familial** : jusqu'à 2 700 € (revenu fiscal ≤ 21 000 €/part) · **Aide post-hospitalisation** : 300 € (+200 € famille monoparentale) dès 3 jours
- ✓ **Aide ALD** : 1 000 € en versement unique · **Aide alternants** : 250 €/an proratisé · **Congé parental** : cotisation prise en charge 1 an
- ✓ **Prévention** : outil DUERP en ligne et accompagnement risques RPS / TMS

Mise en conformité en 5 étapes

- 1 **Vérifier le rattachement** CCN 1516 (NAF 85.59A, 85.59B, 85.60Z) et recenser les effectifs.
- 2 **Comparer les offres** de 30+ assureurs sur la grille exacte de la branche.
- 3 **Formaliser la DUE** : catégories, cotisations, cas de dispense.
- 4 **Informers les salariés** : notice contre émargement, dispenses écrites archivées.
- 5 **Déclarer en DSN** et gérer les affiliations au fil de l'eau.

Points de vigilance

Contrat standard non conforme : optique sous 175 €, couronnes sous 275 % BR ou IJ à 70 % du brut exposent l'employeur à compenser les sinistres sur ses fonds propres et à un redressement URSSAF (perte des exonérations, rappel sur 3 ans).

- ✓ Dispenses possibles : CDD < 12 mois, CSS, couverture obligatoire du conjoint, Madelin, Alsace-Moselle, IEG.
- ✓ Versement santé dû pour certains contrats courts dispensés.
- ✓ Portabilité santé et prévoyance : jusqu'à 12 mois après la rupture.

BL ASSUR met votre organisme en conformité, sans frais de courtage.

Audit gratuit de votre contrat actuel · comparaison de 30+ assureurs · DUE, notices et DSN pris en charge · devis sous 24 h.

01 86 90 08 99 · contact@bl-assur.fr · bl-assur.fr · Buchelay (78200) et 38 rue des Mathurins, 75008 Paris

Document d'information non contractuel établi par BL ASSUR, courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 17 003 326 (www.orient.fr). Montants et taux issus des textes conventionnels de la branche des organismes de formation et des valeurs 2026 (PMSS 4 005 €), susceptibles d'évoluer par avenant. Seuls les textes officiels (Légifrance) et les conditions contractuelles de l'assureur font foi. Édition : juillet 2026.